



Sandra FOUQUET
02.48.50.82.52
service.cnrACL@cdg18.fr

Découvrez les modalités d'accès à votre plateforme PEP's', vos services et de nouvelles fonctionnalités :

- Comment accéder à PEP's',
- Les services offerts dans PEP's',
- Pour vous accompagner,
- Mise au point de votre navigateur pour un fonctionnement optimum de PEP's'.

[Voir la page dédiée sur le site de la CNRACL...](#)

La validation de période CNRACL :

- Un arrêté publié le 22 février 2022 précise le délai de renvoi des pièces éventuellement manquantes...

[Voir la page dédiée sur le site de la CNRACL..](#)



3ème vague du déploiement de la DSN :

Depuis janvier 2022, la DSN n'alimente pas toujours correctement la carrière de vos agents.

Exemple :

Un agent déclaré en "activité" au lieu de "congé de longue durée".

Il est important de bien vérifier dès à présent sa carrière car il peut s'agir d'un problème de paramètres de votre DSN.

- **Vous devez vérifier** la réception et suivre le traitement de vos DSN CNRACL, RAFFP ou IRCANTEC à l'issue de leur prise en charge,
- **Vous devez vous assurer** que chacun des **agents déclarés dans vos DSN est correctement identifié** et lorsqu'une anomalie d'identification est détectée pour un agent, **corriger la déclaration agent** pour garantir l'alimentation du Compte Individuel Retraite (CIR) de vos agents.

[DSN : des services et des outils à votre disposition | Employeurs publics PEP's \(caissedesdepots.fr\)](#)

Retrouver vos courriers dans PEP's' :

- Facture de majoration de retard annulée,
- Facture de majoration de retard remise,

- Remboursement sur facture de majoration de retard,
- Information suite à votre immatriculation.

Depuis le 10 mars 2022, des courriers envoyés par voie postale seront déposés dans votre porte document PEP's' → [Retrouvez vos courriers dans PEP's'](#)

Evolution à compter de 2022 des modalités de gestion des cotisations dues au titre du DIF ELUS :

- La périodicité de paiement des cotisations dues au titre du DIF ELUS évolue,
- Les modalités de déclaration de ces cotisations sont simplifiées et vous n'aurez plus à saisir annuellement ces éléments sur votre plateforme PEP's.

[Voir la page dédiée sur le site de la Caisse des Dépôts..](#)

Destinataire : [Nom]